

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Nadège HABRANT
Tél. : 03 25 92 33 56
Fax : 03 25 92 33 83
nadege.habrant@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir, exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant à long terme l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets.

L'Andra participe à la Journée mondiale des zones humides

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, les Centres de stockage de l'Aube de l'Andra proposent une **soirée-conférence**, le lundi 2 février 2009, à 20 h, sur le thème « les zones humides, berc'eau de vie ».

Caroline Najean, technicienne cellule zones humides du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, présentera l'intérêt de ces **lieux de vie essentiels** malheureusement en voie de disparition. Elle en fera découvrir toute la richesse et la fragilité. Une occasion de rappeler que les mares, étangs et autres tourbières ne sont pas seulement ces lieux envahis de moustiques, mais des réserves d'eau utiles pour les activités de l'Homme et des lieux de vie et de diversité.

C'est le 2 février 1971, qu'a été signée la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar, au bord de la mer Caspienne. Depuis la première Journée mondiale lancée en 1997, des organismes, des associations et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour **sensibiliser le public aux valeurs et avantages des zones humides**, et rappeler les principes de la Convention de Ramsar. Une action à laquelle l'Andra a tenu à s'associer dans le cadre de sa politique de développement durable.

En pratique :

Conférence « **Les zones humides, berc'eau de vie** »

- Lundi 2 février 2009, à 20h
- Bâtiment d'accueil du public des Centres de stockage de l'Aube.
- Accès par la RD400 entre Brienne-le-Château et Montier-en-Der.
- Inscription obligatoire, auprès du service communication des Centres de stockage de l'Aube, au n° 0 800 31 41 51 (appel gratuit depuis un poste fixe).